

LE MAIRE DE DOMPIERRE SUR YON,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'association du Vélo Sport Dompierrois (V.S.D.), en vue d'organiser une course cycliste le 11 mai 2025 ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre les mesures propres à assurer la Sécurité et la Commodité du passage sur les voies publiques

### ARRETE

**ARTICLE 1** : : Le dimanche 11 mai 2025 de 09H00 à 20H00, la circulation se fera dans le même sens que la course sur le circuit partant de la rue du Moulin (face à la salle Magaud) en direction de Belleville (D101), en direction du carrefour de la Cornière à gauche, du Meslier, de la Richerie, de la Bettrie, de la Garlière, de la rue de la Chapelle, de la rue de Margerie, de la rue du Vieux Bourg et de la rue du Moulin (voir plan ci-joint).

Afin de garantir la sécurité des usagers, le V.S.D. positionnera à chaque intersection située le long de la course des commissaires de courses.

**ARTICLE 2** : La signalisation règlementaire sera mise en place par les responsables du V.S.D.

**ARTICLE 3** : Le Maire de la Commune de DOMPIERRE SUR YON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

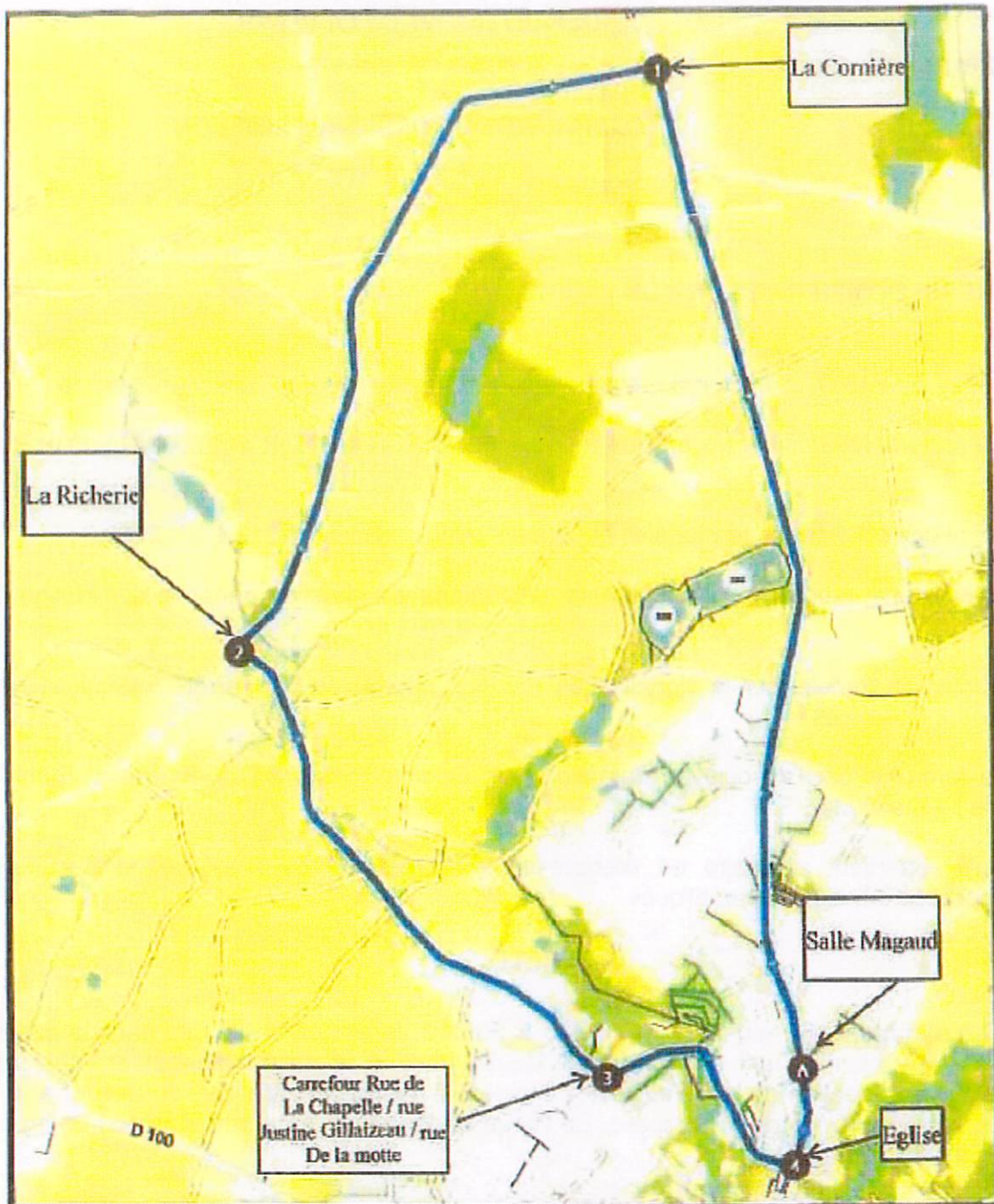
- L'Association Vélo Sports Dompierrois.

A DOMPIERRE SUR YON, le 26/02/2025

François GILET,

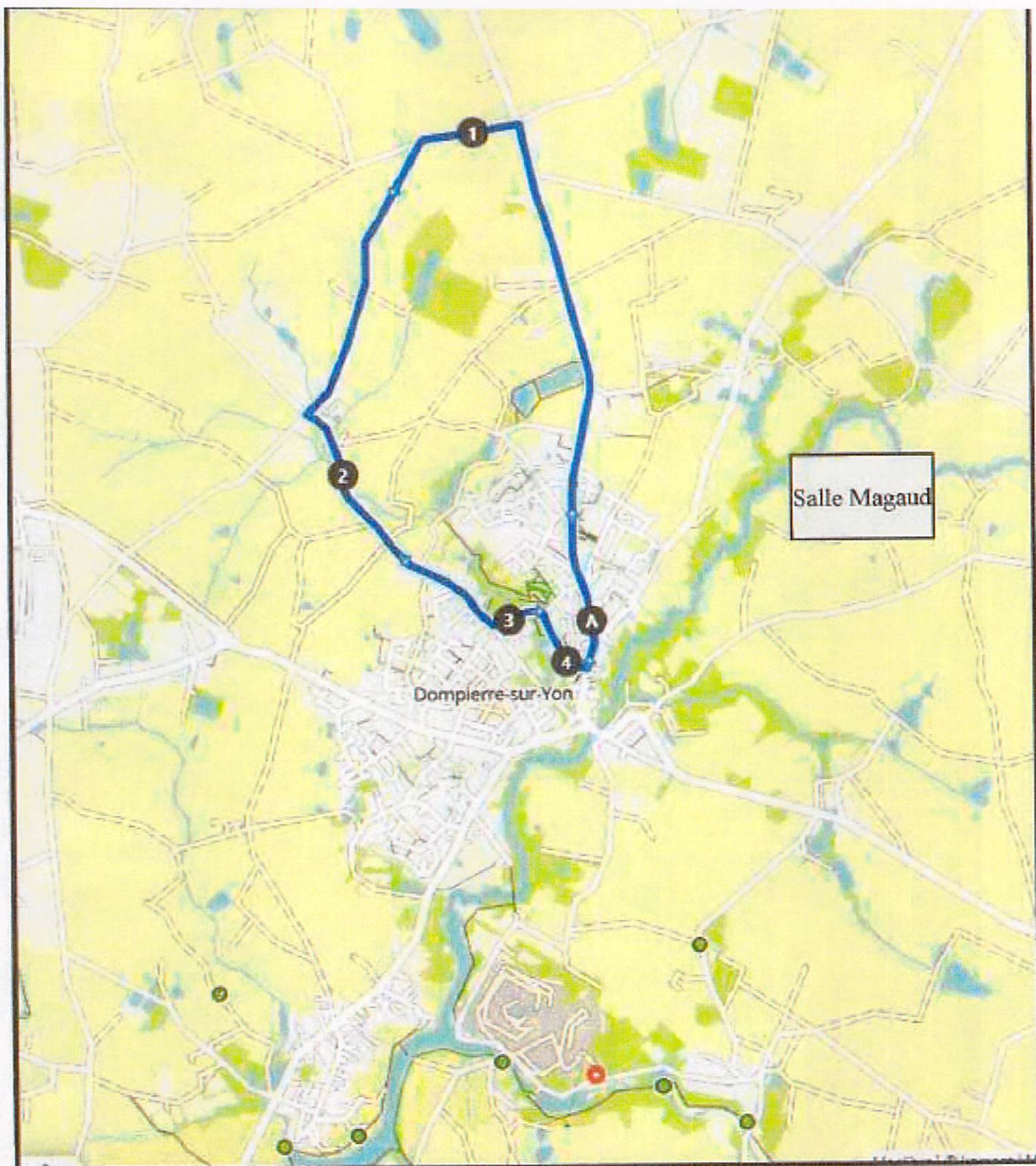


The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Dompierre sur Yon, with the text 'DE DOMPIERRE SUR YON' and '1896' visible. Overlaid on the stamp is a large, stylized black signature of François Gilet.

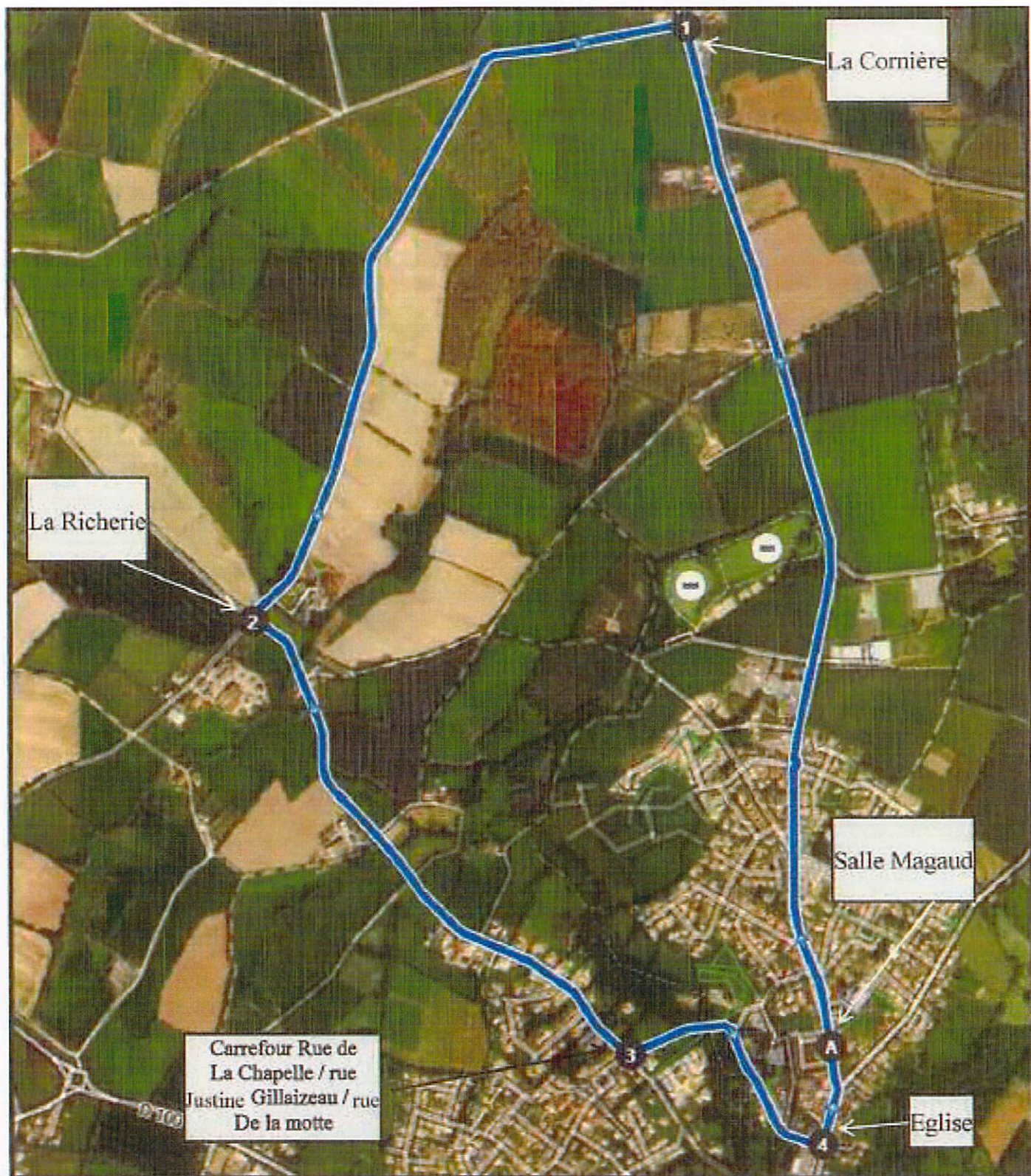


Gros plan du circuit





Situation du circuit sur la commune



Vue satellite du circuit

**Point A : salle Magaud**



**Point 1 : La Cornière**



**Point 2 : La Richerie**

**Point 3 : carrefour rue de la chapelle**

**rue J.Gillaizeau / rue de la motte**

**Les points particuliers**

